



---

## ATELIER NATIONAL DE REFLEXION SUR LE RETOUR DU GABON A L'ITIE COMMISSION 4 – SENSIBILISATION – COMMUNICATION & DISSEMINATION – RENFORCEMENT DES CAPACITES

### Note conceptuelle et documentation pour la commission 4

---

- Mercredi 29 octobre 2014 ó 8h30 ó 14h00
- Modérateur : Groupe d'Intérêt ITIE Gabon
- Rapporteurs : Commission Secrétariat et participant
- Réunion préparatoire prévue ó Modérateur, rapporteurs et quelques participants ressources

#### I. Historique

L'État Gabonais avait adhéré très tôt à l'ITIE, en 2004. Le groupe de travail, puis le groupe d'intérêt (GI), ont été mis en place et le Gabon a publié son premier rapport dès décembre 2005 et son deuxième rapport en mars 2008. En septembre 2007, le Gabon accéda au statut de « candidat ». Néanmoins, aucun autre rapport ne fut publié entre mars 2008 et octobre 2012, soit une période exceptionnellement longue de 4,5 années sans données ITIE disponibles. En octobre 2010, à la conférence ITIE de Dar es Salam, le Gabon fut déclaré « proche de la conformité » à l'issue de la publication du premier rapport de validation, l'absence de données publiées ayant joué en défaveur du Gabon. Avec le standard ITIE 2011, un pays devait être validé au cours des 2,5 années suivant son statut de candidat. Le Gabon bénéficia d'un délai supplémentaire pour sa validation. La deuxième validation intervint en 2012, se concluant par un rapport discuté au quatrième trimestre et publié en décembre 2012. Les conclusions furent que, sur les 20 exigences de la norme de l'époque (Norme 2011), 7 exigences n'avaient pas été respectées, 11 l'avaient été, et 2 n'étaient pas applicables. Le Gabon fut ainsi radié de l'ITIE le 27 février 2013, à Oslo.

#### II. Contexte actuel

La Présidence et le gouvernement ont confié à Monsieur le Ministre en charge des Mines la mission d'engager une réflexion approfondie sur la faisabilité, les moyens et les conditions d'une nouvelle adhésion du Gabon à l'ITIE. L'administration en charge des Mines, avec le soutien du fonds DPL, a d'abord organisé un atelier de réflexion de deux jours en décembre 2013 « *Enjeux de l'ITIE pour l'industrie extractive ó cas du secteur minier* », qui a permis d'exposer les enjeux et intérêt de l'ITIE, de rappeler les exigences actuelles de la norme de Sidney, de réfléchir aux 7 exigences non remplies en 2012 et d'en tirer des recommandations pour l'avenir. Des représentants de l'administration en charge des mines, de la primature, des opérateurs miniers, des bailleurs, de la société civile, et du groupe d'intérêt ITIE Gabon, ont été largement consultés durant l'atelier, et postérieurement. Leurs contributions et

recommandations ont été intégrées au rapport, lequel a été relu par ces parties, et a reçu l'approbation du comité de suivi du DPL et du Ministre en charge des Mines. Le rapport de recommandations de cet atelier a permis d'ébaucher un plan de redémarrage sur une période de 12 à 18 mois.

L'objectif du présent atelier « ITIE 2 » est de consulter largement sur (i) le plan de redémarrage envisagé, et (ii) les quatre thèmes majeurs tels qu'ils ressortent du rapport de recommandations ó ces quatre thèmes font l'objet des quatre commissions du présent atelier.

### III. Problématique

#### 3.1.3.1. Problématique générale

En 2013, l'ITIE a mis en place un Standard plus complet que les anciennes 20 exigences qui dataient de 2011. Ce standard, appelé « La Norme ITIE » a introduit de nouvelles exigences, qui étendent notamment le champ des publications et de la divulgation. Il existe désormais 7 chapitres de « nouvelles » Exigences. Le GABON, durant sa phase d'adhésion, devra conduire les réflexions et surtout les réformes nécessaires pour mettre en òuvre, avec succès, l'ensemble des 7 chapitres des Exigences de Sidney.

- Un effort particulier sera porté sur le nouveau champ de publication et de divulgation (exemple : données sur les contrats ó données sur les entreprises publiques et leurs liens capitalistiques ó certification des données de l'Etat ó nouveau rôle de la cour des comptes, etc.)
- Un effort particulier sera porté également sur les exigences sur lesquelles le Gabon avait échoué en 2012 et sur les réformes nécessaires envisagées pour y remédier.
- La place accordée au débat public est également renforcée puisque la nouvelle norme met encore davantage l'accent sur l'accessibilité et la diffusion des données produites par l'ITIE afin que celles-ci informent les citoyens et les choix de politiques publiques subséquents. au-delà de la dissémination des informations, il revient à la société civile d'en faire usage pour renforcer la compréhension que les citoyens ont des industries extractives ainsi que pour encourager les pouvoirs publics à se pencher sur certains problèmes identifiés à l'aide des rapports ITIE. La société civile est également nécessaire pour assurer une large appropriation de l'initiative au niveau infranational car c'est souvent elle qui dispose de liens étroits avec la population ainsi que les communautés locales.
- Selon la norme, pour que la société civile puisse pleinement jouer son rôle de partenaire critique, il est indispensable que les organisations de la société civile (OSC) bénéficient d'un environnement propice respectueux des droits fondamentaux, comme le requiert d'ailleurs la nouvelle norme ITIE. Les OSC doivent être en mesure d'exposer librement leurs arguments, d'effectuer des recherches supplémentaires pour étayer les conclusions des rapports ITIE, de s'allier entre elles ainsi qu'avec divers partenaires ó financiers notamment ó pour questionner certaines politiques du gouvernement sans craindre des représailles. Elles doivent également avoir accès aux médias pour faire entendre leur point de vue ou encore pouvoir organiser librement des ateliers de sensibilisation et de formation à destination des citoyens et des communautés locales.
- Dans certains pays, une étude a été conduite pour identifier les « barrières » qui pourraient exister en matière règlementaire et qui seraient un frein à l'application de ces principes.
  - o Barrière éventuelle en matière de disponibilité d'information, de publication d'informations (réglementation, code minier ou pétrolier, clauses de confidentialités contenues dans les contrats extractifs, etc.)
  - o Barrière éventuelle en matière de liberté de communication et de presse dans certains pays.
  - o Si les freins existent, alors les participants au processus ITIE doivent analyser les moyens de faire disparaître ce frein.

Les constats et recommandations émis lors de l'atelier de décembre 2013 sont exposés ci-dessous.

#### 3.2.Problématique 1 liée aux rapports ITIE et à la communication ITIE au Gabon

## Rappel de la Norme de Sidney

Principe 4 : *Nous reconnaissons que la compréhension du public des revenus et des dépenses des gouvernements sur la durée est susceptible de contribuer au débat public et de faciliter le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable.*

Principe 12 : *Lorsqu'il s'agit de trouver des solutions, nous considérons que toutes les parties prenantes ó les gouvernements et leurs entités, les entreprises extractives, les sociétés de service, les organisations multilatérales, les organisations financières, les investisseurs et les organisations non-gouvernementales ó ont des contributions importantes et pertinentes à apporter.*

Exigence 1.3 : *Le gouvernement est tenu de s'engager à travailler avec la société civile et les entreprises ainsi que de mettre en place un Groupe multipartite pour assurer le suivi de la mise en œuvre de l'ITIE.*

Exigence 6 : *L'ITIE exige des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public. Exigence 6 qui correspond à l'ancienne Exigence 18 « Rapport ITIE compréhensible, rendu accessible au public, de façon à favoriser les débats autour de ses conclusions » sur lequel le Gabon a été jugé ne remplissant pas cette exigence.*

Exigence 6.1 : *Le Groupe multipartite (GMP) doit s'assurer que le rapport ITIE est compréhensible, activement promu, accessible au public et qu'il contribue au débat public. Le public cible devra inclure le gouvernement, les parlementaires, la société civile, les entreprises et les médias.*

Le rapport (KPMG) fait ressortir les constats et recommandations suivantes :

### Constats

- Le Gabon avait été jugé non conforme sur cette exigence (anciennement Exigence 18 et actuelle Exigence 6). Les insuffisances tenaient à la fois (i) aux termes de référence du conciliateur, à l'insuffisance en matière de déclaration du gouvernement, à l'absence d'identification suffisamment détaillée des écarts à l'absence de commentaire sur les écarts par le conciliateur (ces points techniques sont traités par la commission 3) mais également à la politique de communication ó qui doit être traitée par cette commission 4.
- De manière générale, alors que le plan de communication avait été actif au démarrage, l'effort de communication a été jugé insuffisant par le validateur et les débats n'ont pas eu lieu autour des rapports ni des informations ITIE
- Des difficultés de financement sont ó selon le GI ITIE ó à l'origine des principales difficultés rencontrées en termes de communication et dissémination ó les actions planifiées n'ayant pas été entreprises dû au manque de budget.
- Le choix de la part du Gabon de ne pas se financer par des sources autres que gouvernementales, et le choix d'une « autonomie financière nationale » qui n'a pas permis, ni de construire des budgets à hauteur des besoins ni de faire face aux dépenses indispensables en matière de communication ou de recrutement d'un conciliateur dont la mission devait couvrir l'ensemble des exigences de l'époque (l'aspect spécifiquement budgétaire est traité par la commission 2).

### Recommandations

- La vérification que le rapport ITIE est complet et comprend l'ensemble des informations contextuelles
- La communication claire et documentée sur les écarts relevés par la mission du conciliateur
- Large implication, au sein de l'organe technique, de la société civile en matière de communication et de dissémination.
- La distribution complète des rapports à l'ensemble des parties prenantes, y compris la société civile, les entreprises, les médias, et d'autres groupes (législatif, communautés, infranational, etc.)
- La publication du rapport en ligne ó avec in site internet maintenu en bon état de fonctionnement

3.3.Problématique 2 - liée à la norme de Sidney qui a sensiblement accru les objectifs de la communication ITIE ainsi que le champ du rapport ITIE. Le plan de communication doit être renforcé

Le rapport (KPMG) de recommandations fait ressortir les points suivants :

- L'exigence 3 exige que le pays donne des « informations contextuelles sur les industries extractives »
- L'exigence 4 exige la « Divulgence complète des revenus de l'État et paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, minières et gazières »
- L'exigence 6 exige « des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public »

Ces 3 normes ont étendu le champ de publication et de communication.

### Constats

Des nouveaux champs de publication, communication et dissémination sur lesquels un pays ITIE doit communiquer. La liste ci-dessus doit être analysée entre les participants afin de débattre du contenu et des implications en termes de communication et de renforcement de capacités

- Les données de production - Exigence 3.5. « données de production et valeur des exportations »
- La propriété réelle des entreprises extractives - Exigence 3.11. « propriété réelle : demander aux entreprises participant au processus ITIE de fournir ces informations » ó c'est-à-dire répartition du capital.
- Les contrats pétroliers (concessions, CEPP, Conventions) et les contrats miniers - Exigence 3.12 « contrats : encouragés à divulguer publiquement tous les contrats et licences qui fixent les conditions d'exploitation. Le rapport ITIE doit donner un aperçu des contrats et indiquer l'endroit où ils sont publiés » - Il est recommandé de consulter à ce propos la Note Guidance 7 « Transparence des contrats » (voir documentation jointe)
- Les données sur les fournitures d'infrastructures et accords de troc - Exigence 4.1.d. « Fournitures d'infrastructure et accords de troc » - ces transactions génèrent des dépenses pour les entreprises et des revenus fiscaux ou parafiscaux pour l'État
- Les dépenses sociales ó Exigence 4.1.e. « Dépenses sociales » - ces transactions génèrent des dépenses pour les entreprises et des revenus fiscaux ou parafiscaux pour l'État, les collectivités ou les communautés
- Les revenus provenant du transport - Exigence 4.1.f. « Revenus provenant du transport de pétrole, gaz ou minéraux »
- Le cadre légal et le régime fiscal - Exigence 3.2. « cadre légal » et « régime fiscal »
- Les licences - Exigence 3.9 « registre des licences dont les informations sont mentionnées dans le rapport ITIE » et Exigence 3.10 « divulguer les informations relatives aux

attributions et transfert de licences » - Consulter à ce propos les Notes Guidance 3 et 4 « Registre des licences » et octroi des licences » (voir documentation jointe)

- Les revenus de l'Etat provenant de la vente de ses parts de production (pétrole, gaz et minerais) - Exigence 4.1.c. « Revenus des ventes des parts de production de l'Etat ou autres revenus perçus en nature »
- Les entités de l'Etat et leurs liens capitalistiques avec l'Etat et les sociétés privées opératrices - Exigence 4.2. « Définition des entités de l'Etat tenues de faire une déclaration
- Exigence 3.6 Lorsque la participation de l'Etat dans les industries extractives (IE) génère des paiements de revenus significatifs, le rapport ITIE doit inclure :
  - Une explication des règles et pratiques courantes qui régissent les relations financières entre le gouvernement et les entreprises de l'Etat (EE), les règles régissant les transferts de fonds entre l'EE et l'Etat lui-même,
  - La divulgation par les entreprises de l'Etat de leurs dépenses quasi-fiscales,
  - La divulgation par le gouvernement ou les EE de leur niveau de propriété réelle dans les entreprises minières ; ces informations devront contenir les détails relatifs aux termes de leur participation au capital, leur responsabilité en matière de dépenses, et
  - Un exemple illustratif est donné dans la documentation

### Recommandation

Cette extension des domaines de communication doit être appréhendée au Gabon par l'ensemble des parties, qui devront prendre position sur leur volonté et leur capacité à rassembler et divulguer ces données. Etat, sociétés nationales, agences, entreprises privées.

### Constats

L'exigence 6.1 traite des moyens de communication suggérés

- Diffusion papier
- Publication en ligne
- Actions de sensibilisation organisées par le gouvernement + la société civile + les entreprises

L'exigence 6.1. traite des exigences en matière de rapport ITIE « lisibles et consultables » . en complément du rapport ITIE complet, il est prévu :

- De publier des rapports de synthèse brefs
- De envisager la divulgation en ligne automatique des revenus des activités extractives sur une base continue
- De déployer des efforts de renforcement de capacités au niveau de la société civile et avec ses organisations et
- De encourager l'utilisation des informations par les citoyens, les médias et les autres parties intéressées

### 3.4.Exemples illustratifs tirés de bench-mark sur de bonnes pratiques en matière de communication, de débat public et de soutenabilité des échanges publics

- L'usage de médias Internet aux Etats-Unis : dans le souci de rendre aussi ouvert et participatif que possible le processus ITIE aux Etats-Unis, l'usage des technologies disponibles sur Internet a été très important, autant durant la phase de préparation pour organiser les consultations que pendant la phase de mise en œuvre. Ainsi, des « webinars » ont été organisés de manière à permettre aux citoyens présents dans divers Etats de

connaître l'ITIE. Les réunions du groupe multi-partite sont diffusées en live et le public est invité à prendre la parole durant les réunions. Voir : <http://www.doi.gov/EITI>

- Les ateliers trimestriels d'évaluation en RDC : tous les 3 à 4 mois, PCQVP-RDC anime un atelier d'évaluation du processus ITIE au niveau national. Des ONG de la capitale et des diverses provinces sont invitées à envoyer des représentants pour discuter de la qualité et de la pertinence de la mise en œuvre de l'ITIE dans leur pays, assurant ainsi une large compréhension et appropriation de l'ITIE au-delà des seuls délégués de la société civile siégeant au groupe multipartite. Par ailleurs, la rencontre régulière entre les délégués et les OSC en général permet de tenir responsables les délégués pour leur action au comité ITIE. Enfin, les ateliers se terminant par une déclaration officielle, le public est régulièrement informé des avancées de l'ITIE et des défis qui restent à relever. Plus de détails sont disponibles dans l'étude de cas rédigée par PCQVP : <http://www.publishwhatyoupay.org/resources/strengthening-civil-society-participation-eiti-case-drc>
- Participation active des jeunes à Trinité et Tobago : le groupe multipartite à TT a déployé des efforts importants pour rendre l'ITIE accessible à une population jeune, que ce soit par la création d'un comité ITIE des jeunes, de la discussion de l'ITIE lors des sessions annuelles du parlement des jeunes ou encore par des campagnes ciblées. Plus d'informations sont disponibles sur le site Internet de TTEITI : <http://www.tteiti.org.tt/wp-content/uploads/downloads/2013/09/Brief-TTEITI-Youth-Arm-August-2013.pdf>
- Des formats innovants : Plusieurs secrétariats ITIE nationaux ne se sont pas contentés de diffuser les simples rapports ITIE mais ont, à la place, tenté de trouver des supports originaux et pertinents pour leur contexte national. Au Liberia, l'utilisation de théâtre de rue pour communiquer les conclusions du rapport ITIE s'est révélée très efficace pour intéresser les communautés locales. Au Cameroun, des affiches présentent les données ITIE sous forme de BD pour les rendre plus accessibles. En Mongolie, la visualisation des données rencontre un franc succès : <http://english.eitimongolia.mn/map.shtml> et Divers secrétariats nationaux ont participé au concours de « infographiques » organisé en 2013 par le Secrétariat international de l'ITIE : <http://eiti.org/blog/winners-eiti-infographic-competiton>

#### IV. Champ des travaux attendus de la commission

- Discussion sur les bénéfices attendus au Gabon, d'un retour à l'ITIE, en matière de transparence des recettes extractives et de gouvernance dans le secteur extractif
- L'objectif principal est de déterminer la meilleure façon de communiquer et de sensibiliser autour de l'ITIE, notamment lors de la phase d'adhésion qui devrait démarrer au lendemain de cet atelier**

Dans le détail, il est proposé à la commission de réfléchir et couvrir les sujets suivants (non exhaustifs) :

- Discussion sur les insuffisances passées en matière de communication, les raisons, et les moyens de remédiation
- Discussion sur le thème : Le secteur extractif est-il un sujet débattu dans l'espace public actuellement au Gabon ? si oui quelles en sont les éléments positifs. Si non, pourquoi ? Comment stimuler ce débat ? Quelles sont les informations qui intéressent le plus les citoyens gabonais ?

- ❑ Quels sont les défis à relever pour atteindre les communautés locales et les intéresser à l'ITIE ?
- ❑ Que doit impliquer un environnement propice pour la société civile et dans quelle mesure le Gabon offre-t-il un tel cadre d'action ? Quelles seraient les démarches à entreprendre pour y parvenir ?
- ❑ Discussion sur les cibles du plan de communication et de sensibilisation :
  - au plan géographique :
    - zones d'extraction telles que Port-Gentil (pétrole), Moanda et Franceville (manganèse et or), Gamba (pétrole), Ndjolé (manganèse), Lambaréné (terres rares)
    - au plan infranational (régions, départements),
    - au plan national
    - au plan international,
  - au plan des cibles : quelles populations et quel objectif et quel contenu,
  - veut-on une communication spécifique pour le corps législatif ?
- ❑ Discussion sur les objectifs principaux par phase ITIE :
  - sensibilisation plus lourde au démarrage ó phase d'adhésion - puis sensibilisation périodique lors de la phase « candidat »,
  - dissémination régulière des informations complètes (rapport ITIE complet) ou extraits, communication ciblée,
  - renforcement des capacités des parties prenantes. Quels besoins pour quelles parties ?
- ❑ Recensement des acteurs tiers sur lesquels également reposer la stratégie de communication
  - Quels relais les différentes organisations de la société civile peuvent-elles apporter ? au plan national, infranational et international
  - Quels relais les opérateurs du secteur extractif peuvent-ils apporter ?
  - Quels relais les partenaires au développement peuvent-ils apporter (Banque mondiale, UE, BAD, NU, etc.)?
- ❑ Discussion sur les rapports ITIE
  - Comment présenter les rapports, notamment au regard des nouvelles exigences
  - Comment publier et disséminer les rapports
- ❑ Discussions sur les différents supports de communication spécifiques et adaptés au Gabon
  - TV, Internet, Journaux
  - La dissémination à l'intérieur du pays
  - Table ó ronde sur l'EITI
  - Journal de l'EITI
  - Brochures et dépliants
  - Bandes Dessinées (BD) sur l'EITI

## V. Recommandations et livrables attendus de la commission

- ❑ Une stratégie claire de communication sur l'EITI dès l'officialisation de l'adhésion
  - Stratégie de sensibilisation durant la phase adhésion puis durant la phase «candidat »
  - Stratégie de renforcement des capacités
  - Stratégie de communication des rapports ITIE durant la phase « candidat »

- Faut-il un engagement clair de la part du gouvernement ? Et si oui sous quelle forme ? Sur les 3 points clés
  - Sensibilisation
  - Renforcement des capacités
  - Communication des rapports
  
- Budgets correspondants
  
- Calendriers correspondants
  
- Il est attendu de la commission un minimum de 10 recommandations fortes
  
- En synthèse - Le résultat principal attendu de cette commission est un bon plan de communication avec**
  - Les stratégies possibles
  - Des propositions de calendrier
  - Des propositions de budgets



## VI. Documentation proposée en support

### Documentation générale ITIE : Doc 1

- Doc 1. A : Nouvelles exigences ITIE ()
- Doc 1.B : ITIE Guidance sur les moyens de communication
  - Note guidance 8 : Suivi exercé par le GMP sur le cycle de déclaration ITIE
- Doc 1.C : ITIE Guidance sur le contenu
  - Notes Guidance 3 et 4 « Registre des licences » et octroi des licences
  - Note Guidance 7 « Transparence des contrats » (voir documentation jointe)
  - Note guidance 9 : Liste des vérifications suggérées pour délimiter le périmètre des déclarations ITIE
  - Note Guidance 10 « Déclarations infranationales »
  - Note guidance 12 : Rapport ITIE de synthèse
  - Note guidance 15 : « Accord sur les fournitures d'infrastructures et accord de troc »
  - Note guidance 16 : « Revenus de transport »
  - Note guidance 17 : « Dépenses sociales »
  - Note guidance 18 : « Participations de sociétés nationales »

### Documentation spécifique au Gabon : Doc 2

- Doc 2.A. Rapport (KPMG) de recommandations sur « Enjeux de l'ITIE pour l'industrie extractive ó cas du secteur minier » - Avril 2014
- Le dernier rapport EITI
- Les anciens dépliants
- Les anciens supports de communication
- Les copies écrans de l'ancien site ITIE Gabon

## VII. Glossaire et rappel documentaire:

- **Le Standard ITIE** (ou norme ITIE de Sidney) est la source de référence pour la mise en place de l'ITIE. Elle devient une norme à part entière en termes de transparence. Cette norme a été divulguée lors de la Global Conférence de Sidney en mai 2013 après de amples consultations. Elle est constituée de 4 chapitres  
**Pour le présent atelier, les notes conceptuelles se sont référées aux Exigences, Guidances et Exemples Illustratifs les plus pertinents pour un pays en phase de future adhésion.**
  - Chapitre 1 ó les 12 principes ITIE
  - Chapitre 2 - les 7 nouvelles exigences (qui remplacent et complètent les anciennes 20 exigences de l'ancienne norme ITIE de 2011). L'ITIE exige
    1. **Un suivi rapproché par le Groupe multipartite. (Exigence 1)**
    2. **La publication régulière et ponctuelle de rapports ITIE. (Exigence 2)**
    3. **Des rapports ITIE contenant des informations contextuelles sur les industries Extractives. (Exigence 3)**
    4. **La publication de rapports ITIE exhaustifs incluant la divulgation gouvernementale complète des revenus issus des industries extractives ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières. (Exigence 4)**
    5. **Un processus d'assurance crédible basé sur l'application de normes internationales. (Exigence 5)**

6. Des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public. (Exigence 6)
  7. Que le Groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE. (Exigence 7)
- Annexes aux Exigences : 18 Guidances : Comme les autres normes internationales, (exemple ó normes comptables), ces Exigence sont accompagnées de notes d'orientation (Guidances) :
- Note guidance 1 : Comment devenir un pays « candidat » ITIE
  - Note guidance 2 : Elaboration du plan d'actions ITIE basé sur les résultats
  - Note guidance exemples pays : Etude de faisabilité et étendue (scope)
  - Note guidance 3 : Registre des licences
  - Note guidance 4 : Octroi des licences
  - Note guidance 5 : Rapport annuel d'activité
  - Note guidance 6 : Termes de référence É Délimitation du périmètre du rapport ITIE
  - Note guidance 7 : Transparence des contrats
  - Note guidance 8 : Suivi exercé par le GMP sur le cycle de déclaration ITIE
  - Note guidance 9 : Liste des vérifications suggérées pour délimiter le périmètre des déclarations ITIE
  - Note guidance 10 : Déclarations infranationales
  - Note guidance 11 : Confidentialité des informations relatives aux contribuables fiscaux
  - Note guidance 12 : Rapport ITIE de synthèse
  - Note guidance 13 :
  - Note guidance 14 : Mise en place et gouvernance des GMP
  - Note guidance 15 : Accord sur les fournitures d'infrastructures et accord de troc
  - Note guidance 16 : Revenus de transport
  - Note guidance 17 : Dépenses sociales
  - Note guidance 18 : Participations de sociétés nationales
- Chapitre 3 ó le guide de validation
- Chapitre 4 ó le protocole de participation de la société civile

### Glossaire :

MSG ó GMP - GI : Multistakeholder group ó Groupe multipartite ó Composé des représentants de la société civile, du gouvernement et des entreprises

Exigence ó Les 7 « nouvelle Exigence » font partie de la Norme de Sidney (norme 2013)

ITIE Guidance : note technique d'orientation

TDR ó termes de référence

SEM ó société équatoriale des mines (société nationale)

GOC ó Gabon Oil Company

CDC ó caisse des dépôts et consignations

FGIS ó Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques

UPEGA ó Union Pétrolière du Gabon

UMIGA ó Union Minière du Gabon

PAD ó Partenaires au développement